2342

COMMUNE de 03230 GANNAY-sur-LOIRE

Reçu le 13/12/2010

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mme Bernadette DEVEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes DEVEAU, GAMET, OREGA, VINCENT, Ms GIRARD, LIVROZET, SOUILLAT, MASSOT, GIRARDET, BRIAT.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme OREGA Catherine est désignée comme secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 25 octobre 2010
DATE D'AFFICHAGE : 15 novembre 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 10
NOMBRE de MEMBRES PRESENTS : 10

OBJET : Demande de mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par concession autoroutière.

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies. Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquents en nombre d'accidents et de décès. Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.
- Insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER
23 NOV. 2010

	Info	Exécution
CAB		X
SG		
DirRM		
1D	X	
2D	X	
MIC	X	
SPM		
SPV		
DIDT	X	
DDCSPP		
UT DREAL		
UT DIRECCTE		
DT ARS		
[illegible]		
SIDPC		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
SDIS		
DDSP		
[illegible]		
GEND		

MAIRIE de GANNAY SUR LOIRE 03 (Allier)

pour copie conforme,
En Mairie de GANNAY-sur-LOIRE,
Le 15 novembre 2010,
le Maire,

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 17 NOV. 2010 N°2
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER